

# Énoncé de réaction - Fissident appauvri

8 décembre, 2011

**Nom commun** : Fissident appauvri

**Nom scientifique** : *Fissidens pauperculus*

**Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)** : En voie de disparition

**Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation** : L'évaluation ci-dessus confirme la classification Fissident appauvri déjà inscrite à l'annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril*. Cette espèce restera d'abord sur la liste comme espèce en voie de disparition. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

**Justification de la désignation par le COSEPAC** : Cette espèce endémique à l'ouest de l'Amérique du Nord atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans une seule localité canadienne isolée dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Elle est présente ici sous la forme de plusieurs petites colonies dans une aire géographiquement restreinte, rendant la population canadienne particulièrement vulnérable aux perturbations d'origine anthropique et aux événements tels que les pluies locales anormalement abondantes, l'érosion et les arbres tombés.

**Présence au Canada** : Colombie-Britannique

**Ministre(s) compétent(s)** :

Ministre de l'Environnement du Canada

**Activités de conservations en cours** : Une équipe nationale de rétablissement a été mise en place et un programme de rétablissement pour le fissident appauvri (*Fissidens pauperculus*) a été complété et a été affiché comme final dans le Registre public de la *Loi sur les espèces en péril*.